

Site-pilote du grand Sud calédonien

Fiche Activité n° 2- Projet INTEGRE

« Participation à la gestion des pressions de fréquentation sur le milieu marin et littoral du Grand Lagon Sud »

Auteur :

Province Sud :

Manina Tehei et Emmanuel Coutures, service de l'évaluation environnementale

Après consultation des comités de gestion, du WWF, l'CEIL et la SCO.

Site pilote concerné :

Grand Sud Calédonien, Ouvéa, Zone côtière Nord Est

Titre de l'activité :

Participation à la gestion des pressions de fréquentation sur le milieu marin et littoral du Grand Lagon Sud

Descriptif de l'activité :

1. Contexte :

La province Sud a la charge de protéger son environnement des nombreuses pressions qui affectent l'état des milieux et des espèces. La gestion intégrée de ces menaces permet de mettre en synergie différentes mesures prises pour les limiter.

Le site pilote du Grand Sud calédonien est reconnu pour sa grande richesse écologique, tant pour sa partie terrestre (80 % de taux d'endémisme pour sa flore, une faune tout aussi riche et originelle) que marine (très grande diversité de formations récifales, nombreuses espèces emblématiques), sans oublier ses paysages extraordinaires.

A ce titre, le grand sud calédonien bénéficie d'une reconnaissance internationale grâce à l'inscription de sa partie marine au patrimoine mondiale de l'Unesco et de 44 000 ha de sa partie terrestre inscrits à la convention de Ramsar.

Les principales menaces sur les parties marines et côtières sont entre autres :

- Le dérangement de la faune lié à l'activité de loisirs ou touristique croissante (perturbation des nidifications d'oiseaux marins sur les îlots, whale-watching, piétinement des nids de tortues ou d'oiseaux marins sur les îlots). Cet accroissement de la fréquentation touristique pouvant de surcroît entraîner la dégradation de ces sites très fréquentés, une exploitation des ressources naturelles plus importante et des conflits d'usages avec les populations locales ;
- L'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, 2^{ème} source de perte de la biodiversité dans le monde.

Il est donc nécessaire à ce stade de proposer des opérations pouvant réduire ces impacts.

CONTRACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP 05,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Îles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box 0,
Kolonia, Pohnpei, 96941 FM,
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3807 523
Télécopieur : +691 3802 725

Bureau national de coordination
aux Îles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

1



Union Européenne

Les actions proposées au financement INTEGRE ont toutes été extraites du plan de gestion du grand lagon Sud élaboré sur le mode participatif avec l'ensemble des acteurs impliqués. Ce plan de gestion a été validé par l'Union des comités de gestion le 1^{er} juin 2013 et l'assemblée de la province Sud le 4 juillet 2013.

Il s'agit d'une part de mieux caractériser les pressions sur les milieux, notamment en termes de fréquentation et de pression sur les ressources halieutiques ou sur des espèces terrestres consommées comme le Bulime.

D'autre part, il est proposé de mettre en place des mesures de gestion pour les impacts déjà avérés, notamment à travers des aménagements de sites afin de rendre compatibles les enjeux de fréquentation touristique et les enjeux de préservation des milieux.

2. Les actions à mettre en œuvre :

- 2.1. **Etude de l'impact de l'accroissement de la fréquentation dans le Grand Lagon Sud :** cette étude intervient en complément de l'étude spécifique sur l'île des Pins et les pratiques touristiques menées par la DEFE/PS. Elle permettra de caractériser l'impact de la fréquentation sur les milieux marins et côtier du grand Sud Calédonien (*action n°29 du Plan de gestion du Grand Lagon Sud / PDG-GLS*) ;
- 2.2. **Diagnostic et suivi de l'utilisation des ressources halieutiques et autres prélèvements dans le grand lagon Sud :** cette étude permettra d'évaluer qualitativement et quantitativement les prélèvements des ressources naturelles dans le grand lagon Sud, notamment halieutiques (importance majeure de la pêche non professionnelle sur laquelle la donnée est manquante) et les Bulimes sur l'île des Pins... (*action n°17 du PDG-GLS*) ;
- 2.3. **Lutte contre les espèces envahissantes sur l'île des Pins :** des opérations de régulation et de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales sont prévues, impliquant la venue de professionnels et d'équipements de la Grande Terre. Les priorités d'intervention seront établies après discussion entre la province Sud, la commune de l'île des Pins et le comité de gestion local de l'île des pins (*action n°74 du PDG-GLS*) ;
- 2.4. **Aménagement de sites sur-fréquentés de l'île des Pins, en collaboration avec le comité de gestion de l'île des Pins :** le site de la piscine d'Oro a été pré-identifié. Une dynamique de gestion du site est en construction. La structuration de la gestion par les acteurs locaux sera menée en collaboration avec la PS et le comité de gestion local. Des aménagements seront réalisés pour adapter l'importante fréquentation touristique du site aux forts enjeux de préservation (paysage et milieux naturels) : panneaux, toilettes, sentier... (*action n°35 du PDG-GLS*) ;
- 2.5. **Création d'outils pédagogiques à l'usage des comités de gestion :** les comités de gestion ont pour rôle de faire le lien avec l'ensemble de la population sur la gestion du bien inscrit au patrimoine mondial. Ils participent notamment aux foires et fêtes locales où ils présentent les activités menées dans ce cadre. Les outils pédagogiques leur permettront de remplir ce rôle plus efficacement. Ils viendront en complément d'outils existant pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (*actions n°129 du PDG-GLS*) ;

Participation au Plan de Conservation des Oiseaux Marins :

- 2.6. **Conception du livret de sensibilisation (8 pages) :** en complément des aménagements prévus sur les îlots pour interdire le débarquement lorsque les enjeux ornithologiques sont trop importants, un livret sera distribué aux usagers du lagon (professionnels du

tourisme, touristes, scolaires, pêcheurs, etc...) sur le patrimoine ornithologique, la réglementation et les bonnes pratiques à adopter ;

- 2.7. **Aménagements d'au moins deux îlots identifiés comme prioritaires pour la conservation des oiseaux** : divers aménagements tels que des sentiers, des farés, des zones de mise en défens, des panneaux pédagogiques. Ces aménagements viennent en complément de la nouvelle réglementation sur les îlots du sud, consistant en l'installation de mat, servant à dresser un pavillon rouge interdisant l'accès à l'îlot en cas de nidification (*Actions n° 128 du PDG-GLS*) ;
- 2.8. **Campagne de contrôle de présence de rats sur les îlots de la Corne Sud** : les îlots du Sud ont été dératés en 1995. Une opération de suivi de l'efficacité de la dératation est prévue en 2016 (*action n°23 du PDG-GLS*) ;
- 2.9. **Suivi des populations d'oiseaux nicheurs de tous les îlots de la Corne Sud** : cette action contribue à l'évaluation de l'efficacité des mesures prises pour la préservation des peuplements d'oiseaux marins à t + 3 ans (*Actions n° 2 et 3 du PDG-GLS*);

Résultat INTEGRE auquel contribue l'activité :

- **Résultats 13, 14, 16**

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

Cf. contexte.

Partenaires :

Pilote de l'activité : province Sud, supervisera l'ensemble des actions proposées

Opérateurs gestionnaires envisagés :

- Province Sud : actions 2.1, 2.3, 2.6, 2.7
- CPS, avec le partenariat technique de la province : actions 2.2, 2.4, 2.7
- SCO : actions 2.8 et 2.9

Autre à définir : action 2.5,

Autres partenaires techniques envisagés : les trois comités de gestion locaux (Ile Ouen, Goro et l'île des Pins) ; Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ; World Wild Foundation (WWF) ; Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) ; Opération Cétacés ; Centre d'Initiative à l'Environnement (CIE) ; tous autres associations environnementales ; les communes de Yaté, du Mont-Dore et de l'île des Pins ; le Sénat coutumier, le conseil d'Aire Djubea Kapone, l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), l'Institut Agronomique Calédonien (IAC), le service pêche de la CPS, et les partenaires privés pour les aménagements et les études (tous bureaux d'étude).

Coût de l'activité et financements envisagés : coût total 29,7 MF Cfp

Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 2.1 <i>Etude fréquentation</i>	Action 2.2 <i>Diagnostic des ressources naturelles</i>	Action 2.3 <i>Lutte contre les espèces exotiques envahissantes</i>	Action 2.4 <i>Aménagements sites sur-fréquentés</i>	Action 2.5 <i>Création d'outils pédagogiques</i>	Action 2.6 <i>Livret PCOM</i>	Action 2.7 <i>Aménagements îlots pour la conservation des oiseaux marins</i>	Action 2.8 <i>Contrôle rats sur îlots</i>	Action 2.8 <i>Suivi oiseaux nicheurs</i>	
1. Personnel		Répartition budgétaire à définir en fonction du CC et des disponibilités de la CPS			Répartition budgétaire à définir en fonction du partenariat choisi (sous-traitance ou conventionnements)		0,5	2,3	2,6	
2. Déplacement			200 000						0,2	0,2
3. Equipement			300 000						0,3	
4. Consommables			100 000							0,5
5. Sous-traitance et prestations externes	3M		400 000	4,2M			1,8M	4,8M		
6. Autres coûts directs									0,2	0,2
TOTAUX	3M	5M	1M	4,2M	3M	1,8M	5,2M	3M	3,5M	
TOTAL	29,7MF Cfp									

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

	Action 2.1 <i>Etude fréquentation</i>	Action 2.2 <i>Diagnostic</i>	Action 2.3 <i>Lutte s espèces envahissantes</i>	Action 2.4 <i>Aménagements sites sur-fréquentés</i>	Action 2.5 <i>Création d'outils pédagogiques</i>	Action 2.6 <i>Livret PCOM</i>	Action 2.7 <i>Aménagements îlots</i>	Action 2.8 <i>Contrôle rats</i>	Action 2.8 <i>Suivi</i>
INTEGRE	3M	5M	1M	4,2M	3M	1,8M	5,2M	3M	3,5M
province Sud	2 à 3M		Co-financement PS via service chasse	Suivis des milieux pris en charge par la PS/l'œil	Co-financement PS à confirmer	En complément de la communication de la PS sur la réglementation du GLS (spots télé, radio...) et de réunions d'informations / sensibilisation	11M	Financement des déplacements en bateau (mise à dispo de l'Amborella, bateau du gouvernement)	
TOTAUX	Non calculé								

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

Intitulé Actions	2014		2015				2016				2017
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1
2.1 - Etude de l'impact de l'accroissement de la fréquentation dans le grand Lagon Sud				X	X	X	X	X	X	X	X
2.2 - Diagnostic et suivi de l'utilisation des ressources halieutiques et autres prélèvements dans le grand lagon Sud							X	X	X	X	X
2.3 - Lutte contre les espèces envahissantes					X	X	X	X	X	X	X
2.4 - Aménagement de sites sur fréquentés de l'île des pins, en collaboration avec le comité de gestion de l'île des pins			X	X	X	X	X	X	X	X	X
2.5 - Création d'outils pédagogiques à l'usage des comités de gestion				X	X	X	X	X	X	X	X
2.6 - Participation au plan de conservation des oiseaux marins : conception d'un livret de sensibilisation (8 pages)			X	X							
2.7 - Participation au plan de conservation des oiseaux marins : Aménagements d'a minima 2 îlots identifiés comme prioritaire pour la conservation des oiseaux				X	X			X	X		
2.8 - Participation au plan de conservation des oiseaux marins : campagne de contrôle de présence des rats sur les îlots de la corne sud									X	X	X
2.9 - Participation au plan de conservation des oiseaux marins : suivi des oiseaux nicheurs de tous les îlots de la corne sud									X	X	X

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

Cette fiche d'activité recense la vision de la province Sud, en charge de la gestion de l'environnement du grand Sud calédonien. L'ensemble des actions qui seront financées en partie par le programme INTEGRE seront extraites des plans d'actions annuels travaillés en collaboration avec les représentants des populations locales présents dans les différents comités de gestion local mis en place dans le cadre de l'inscription du grand lagon Sud au patrimoine mondial.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

Les bénéfices attendus sont une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux environnementaux et de conservation des sites inscrits au PM par les populations locales. La réalisation d'aménagements et les projets de sensibilisation participeront à ces efforts de conservation.

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

L'ensemble des actions décrites ci-dessus qui pourront être financées ou cofinancées par le programme INTEGRE, permettront de mettre en place une gestion pérenne des pressions de fréquentation dans le Grand Sud.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. *Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;*
2. *Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;*
3. *Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel*
4. *Etre au bénéfice des populations locales*
5. *Etre durable dans son utilisation de l'environnement*
6. *Présenter un potentiel de pérennisation*
7. *Présenter un bon rapport coût / efficacité*
8. *Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe*
9. *Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant*
10. *Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)*